

**La profession de sage-femme est une profession médicale. La sage-femme vous accompagne tout au long de votre vie de femme. Elle devient votre interlocuteur privilégié durant votre grossesse.**



### SUIVI POST NATAL :

La sage-femme assure les consultations mère-enfant à domicile ou au cabinet dès la sortie de la maternité : conseils en allaitement, examen de la mère et de l'enfant, pesée du bébé, réponses à vos questions.



### RÉÉDUCATION PÉRINÉALE :

Différentes méthodes existent pour rééduquer votre périnée après l'accouchement ou à tout autre moment de votre vie.



### IVG :

La sage-femme pratique l'interruption volontaire de grossesse (IVG) par voie médicamenteuse au cabinet jusqu'à 7 semaines d'aménorrhée



### ÉCHOGRAPHIE :

La sage-femme peut pratiquer des échographies dans le cadre du suivi gynécologique et du suivi de grossesse.

**Certaines sages-femmes ont validé un diplôme universitaire (DU/DIU/DESU) supplémentaire :**

**Acupuncture, Allaitement, Grossesse à risque, Homéopathie, Hypnose, Pédagogie clinique, Psycho-périnatalité, Sexologie, Suivi gynécologique de prévention et contraception.**

**Vous pouvez également rencontrer nos collègues sages-femmes dans les services hospitaliers, les cliniques et les services de PMI.**

### Nous contacter :

✉ [asso.sfla@gmail.com](mailto:asso.sfla@gmail.com)

🌐 [www.asso-sfla.fr](http://www.asso-sfla.fr)



### Création graphique :

*Studio Paulette*

[www.studio-paulette.com](http://www.studio-paulette.com)

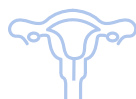
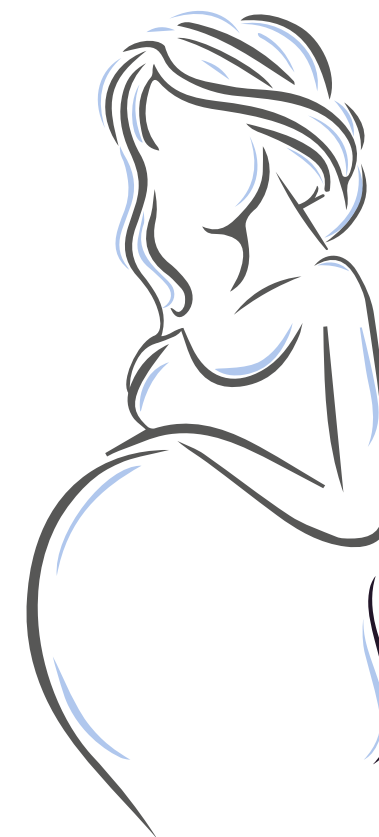
### Edité par :

Tire lait express

Cette plaquette est un annuaire professionnel distribué par l'association (loi 1901) des Sages-Femmes Libérales du Pays d'Aix. Selon l'article 39 du code de déontologie des sages-femmes.

Ne pas jeter sur la voie publique.

# Sages-femmes DU PAYS D'AIX



### SUIVI GYNÉCOLOGIQUE :

La sage femme réalise le suivi gynécologique de prévention (frottis inclus). Elle vous guide, prescrit et met en place une méthode de contraception (pilule, implant, stérilet...).



### GROSSESSE :

La sage-femme réalise votre suivi médical dès votre souhait de grossesse (consultation pré-conceptionnelle) et tout au long de celle-ci (suivi mensuel). Elle peut pratiquer l'enregistrement du rythme cardiaque fœtal et des contractions (monitoring). Elle assure l'entretien prénatal précoce dès le 4ème mois, échange qui permet d'organiser un accompagnement pré et post natal adapté à vos besoins. Enfin, elle propose la préparation prénatale : 7 séances pour vous informer et vous préparer à l'arrivée de votre enfant.



### ACCOUCHEMENT :

La sage femme libérale suit le travail et réalise l'accouchement à domicile ou en plateau technique.

Accouchement à domicile



